



## Méthode d'élaboration d'une formation sur mesure

1. DIAGNOSTIC	2. DEVIS	3. MISE EN ŒUVRE	4. EVALUATION
» Entretien	» Pédagogie	» Session formation	» Suivi
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'entretien permet de comprendre le contexte de votre démarche ;</li><li>▪ L'entretien permet d'identifier le profil des participants à la formation ;</li><li>▪ L'entretien permet de définir les objectifs.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evaluer le nombre d'heures de formation nécessaires ;</li><li>▪ Définir le programme et élaborer les supports pédagogiques ;</li><li>▪ Déterminer la date et le lieu qui vous conviennent.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dispenser une formation interactive à partir du diagnostic ;</li><li>▪ Transmettre des méthodes opérationnelles adaptées à partir des besoins recensés ou mis en évidence lors de la session.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evaluer la formation ;</li><li>▪ Suivre l'évolution de vos besoins et y apporter des solutions pendant toute la durée du suivi définie lors du diagnostic.</li></ul>

## Formation sur mesure – Mettre à jour ses statuts

1. DIAGNOSTIC	2. PRÉCONISATIONS	3. MISE EN ŒUVRE	4. SUIVI
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cette formation s'adresse aux structures qui souhaitent mettre à jour leurs statuts.</li><li>▪ Elle s'adresse également aux associations qui sont en procédure de fusion ou qui développent de nouvelles activités. Dans ce cas, le remaniement des statuts est obligatoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les statuts doivent être régulièrement adaptés aux évolutions de la société, du territoire et de la structure.</li><li>▪ C'est le fondement de l'organisation et du fonctionnement de l'association.</li><li>▪ Si un problème structurel ne peut être résolu à la lecture des statuts, c'est qu'il convient de les compléter.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nous travaillons à partir des statuts existants</li><li>▪ Nous identifions les problématiques non traitées par les statuts</li><li>▪ Nous travaillons ensemble à la rédaction de nouveaux statuts.</li></ul> <p><b>Point clé : répartition des compétences entre CA / Bureau / direction.</b></p>	<p>A l'issue de la formation un document est remis à la structure qui peut alors les présenter à l'instance compétente selon les anciens statuts.</p>